



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 84348

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur le rapport d'information de la commission des finances de l'Assemblée nationale sur l'évaluation de l'action de la douane dans la lutte contre les fraudes et trafics. Le contexte décrit par ce rapport est celui d'une capacité réduite de contrôle de la douane française. En effet, la majorité des flux de marchandises échappe à la douane française. Selon l'organisation Product safety forum of Europe (Prosaf), seul un produit sur 10 000 est vérifié par les douanes avant d'entrer sur le territoire européen. À ce jour, seuls les États membres qui accueillent un navire lors de sa première escale dans l'Union reçoivent les données de marchandises. Celles-ci ne sont en aucun cas retransmises aux autres membres accueillant le navire lors de ses prochaines escales. Alors que la France accueille chaque année près de 5 millions de conteneurs dans les ports français, les contraintes budgétaires, la déflation des effectifs, et les règles communautaires inégalement réparties contribuent au retard d'adaptation de la douane française aux défis de demain. Il lui demande de lui préciser la position du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84348

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2015](#), page 5112

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)